

## PROGRAMME DES EXAMENS DE FIN D'ANNEE ET DES CONCOURS

### - CHANT INDIVIDUEL -

#### Remarques préliminaires :

- Tout le programme est à présenter de mémoire sauf extraits d'Oratorios, de Messes et des Airs de concert
- Programmes d'études et d'examens arrêtés sur le plan national (diplômes du 1<sup>er</sup> cycle, 1<sup>ère</sup> mention, diplôme de la division moyenne, 1<sup>er</sup> prix). Veuillez consulter le programme d'études.

DENOMINATION	LIEU + PROGRAMME DES EXAMENS
	<b>Sur le plan local</b>
<b>DIVISION INFERIEURE</b>	
<b>Inférieur 1 - 1<sup>ère</sup> année</b>	une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air ou un Lied
<b>Inférieur 1 – 2<sup>e</sup> année</b>	une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air ou un Lied
<b>Inférieur 3- 1<sup>ère</sup> année</b>	une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air ou un Lied
<b>Certificat de participation</b> Inférieur 1/2/3 – 1 <sup>ère</sup> année Inférieur 1/2/3 – 2 <sup>e</sup> année	nécessite l'autorisation de la direction de l'Ecole une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air ou un Lied
	<b>Sur le plan régional</b>
<b>Inférieur 2 - 1<sup>ère</sup> année</b>	une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air ou un Lied
<b>Inférieur 2 - 2<sup>e</sup> année</b> <b>(diplôme du 1<sup>er</sup> cycle)</b>	<b>Une épreuve d'admission:</b> - une vocalise ou une œuvre à caractère technique - un Air ou un Lied  <b>une épreuve publique:</b> - un Lied - un Air - une œuvre au choix (inclus Musical ou Opérette)  L'examen public comprendra des œuvres en 2 langues au moins
<b>Inférieur 3 – 2<sup>e</sup> année</b> <b>(2e mention)</b>	<b>une épreuve d'admission:</b> - une vocalise ou une œuvre à caractère technique - un Air ou un Lied  <b>une épreuve publique:</b> - un Lied - un Air - une œuvre au choix (inclus Musical ou Opérette)  L'examen public comprendra des œuvres en 2 langues au moins
<b>Inférieur 4- 1<sup>ère</sup> année</b>	une vocalise ou une œuvre à caractère technique un Air un Lied

<p><b>Inférieur 4- 2<sup>e</sup> année</b>  <b>Diplôme de la 1<sup>ère</sup> mention</b></p>	<p><b>une épreuve d'admission:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une vocalise ou une œuvre à caractère technique</li> <li>- un Lied</li> <li>- un Air</li> </ul> <p><b>une épreuve publique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un Lied</li> <li>- un Air (Opéra, Opérette)</li> <li>- un Air (Oratorio, concert, messe)</li> <li>- une œuvre au choix (inclus Musical ou Opérette)</li> </ul> <p>L'examen public comprendra des œuvres dans au moins 2 langues et de deux époques</p>
<b>DIVISION MOYENNE</b>	<b>Sur le plan régional</b>
<p><b>Moyen 1/Moyen 2 - 1<sup>ère</sup> année</b>  (et certificats de participation  Moyen 1/ Moyen 2 - 1<sup>ère</sup> année et  Moyen 1/ Moyen 2 – 2<sup>e</sup> année)</p>	<p>une vocalise ou une œuvre à caractère technique  un Air  un Lied</p>
<p><b>Moyen 1/ Moyen 2 - 2<sup>e</sup> année</b>  <b>(2e accessit/diplôme de la division moyenne)</b></p>	<p><b>une épreuve d'admission:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une vocalise ou une œuvre à caractère technique</li> <li>- un Lied / une mélodie</li> <li>- un air précédé d'un récitatif ou un air et un récitatif</li> <li>- une œuvre au choix</li> </ul> <p>Les œuvres doivent être d'époques différentes et en deux langues au moins.</p> <p><b>une épreuve publique:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 œuvres – opéra / oratorio / Lied <u>ou</u> mélodie</li> </ul> <p>Les œuvres doivent être d'époques et de styles différents – dont au moins une du 20<sup>ème</sup> ou 21<sup>ème</sup> siècle – et en trois langues au moins. La durée minimale du programme est de 15 minutes.</p>

Réf. : M:\Ecole de Musique\PROGRAMMINST\Chant\Programme d'examen 2016